



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 11-20190322

BUDGET ANNEXE DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 34
Absents représentés : 07
Absents : 07

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 11-20190322**BUDGET ANNEXE DE L'EAU
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire les comptes du budget annexe de l'eau de la CASUD pour l'exercice 2018.

Le Président informe que le Compte Administratif est le document qu'il doit présenter aux membres du Conseil Communautaire pour arrêter les comptes de l'exercice de 2018.

Ainsi, il convient d'examiner la gestion budgétaire de l'exercice écoulé et d'arrêter le compte du budget annexe de l'eau de la CASUD correspondant.

Le Compte Administratif du budget annexe de l'eau peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

Budget annexe de l'eau En k€	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2017	9 319			2 892	9 319	2 892
Opérations de l'exercice	13 221	13 141	4 052	6 379	17 273	19 519
Totaux	22 540	13 141	4 052	9 271	26 592	22 411
Résultats (bruts) de clôture		-9 400		5 219		-4 181
Restes à réaliser à reporter	2 250	9 986			2 250	9 986
Totaux cumulés	2 250	586		5 219	2 250	5 805
Résultats (nets) définitifs 2018		-1 664		5 219		3 555

Ainsi, le résultat brut de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de + 5 219 k€. Le résultat de la section d'investissement est quant à lui déficitaire de - 9 400 k€. Ce dernier s'explique principalement par des décalages temporaires entre les dépenses et les recettes. Ainsi, en tenant compte des restes à réaliser et notamment des subventions en cours de demande (1 685 k€) ainsi que d'un emprunt contractualisé avec l'AFD, mais non encore versé au 31 décembre 2018 (8 300k€), le déficit d'investissement est ramené à - 1 664 k€.

Le résultat net de clôture du budget annexe de l'eau, en tenant compte des résultats bruts et des restes à réaliser se solde par un excédent de + 3 555 k€.

I. Exécution budgétaire**A. Section de fonctionnement****1. Dépenses réelles de fonctionnement**

En k€

DEPENSES	Budget 2018 définitif	Réalisé 2018
CH.011 Charges à caractère générale	464	223
CH.012 Charges de personnel	700	685
CH.66 Intérêts de la dette	1 515	1 514
CH.67 Charge exceptionnelles	183	179
Dépenses réelles de fonctionnement	2 862	2 602

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est inférieur à ce qui était prévu. Cela s'explique, en ce qui concerne le chapitre 011, par la non-réalisation de certaines dépenses (divers travaux en régie de réfection des réseaux, notamment), ainsi qu'à des économies réalisées sur certains postes de dépenses (honoraires notamment).

Les charges de personnel refacturées par le budget principal sont globalement conformes aux prévisions.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 179 k€ et correspondent à des titres de recettes annulés concernant des exercices antérieurs.

2. Recettes réelles de fonctionnement

En k€

RECETTES	Budget 2018 définitif	Réalisé 2018
<i>Résultat Brut de fonct reporté</i>	2 892	2 892
CH.70 Produits et services	6 500	5 914
CH.77 Produits exceptionnels		2
Recettes réelles de fonctionnement	9 392	8 808

Les produits et services (chapitre 70) correspondent à la part revenant à la CASUD sur les ventes d'eau facturées par SUDEAU (surtaxe eau) ; ces recettes sont inférieures de 0,5 M€ par rapport à ce qui avait été prévu au budget.

Cet écart s'explique essentiellement par les retards de reversement de la surtaxe par SUDEAU, dont le rythme dépend du recouvrement des factures auprès des usagers.

B. Section investissement

1. Dépenses réelles d'investissement

En k€

DEPENSES	Budget 2018 définitif	Réalisé 2018
<i>Résultat brut d'inv reporté</i>	9 319	9 319
CH.16 Rembt capital emprunt	2 593	2 060
CH.20 Etudes	1 393	148
CH.204 Subventions d'équipement		
CH.21 Equipement	964	610
CH.23 Travaux	16 057	9 686
Dépenses réelles d'investissement	30 326	21 822
Restes à réaliser (RAR)	2 496	2 250
Dépenses réelles d'investissement + RAR	32 822	24 072

Le taux d'exécution des investissements incluant les restes à réaliser est de 61 %.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 10,4 M€ et concernent principalement les opérations suivantes :

- travaux réalisés dans le cadre de la modernisation des réseaux (3 M€ dont 1,4 M€/ Le Tampon, 1,2 M€/Saint-Joseph, 0,2 M€/L'Entre-Deux et 0,2 M€/Saint-Philippe) ;
- Travaux de mobilisation de la source Edgar Avril (6 M€) ;

2. Recettes réelles d'investissement

En k€

RECETTES	Budget 2018 définitif	Réalisé 2018
Résultat brut d'inv reporté		
CH.10 Dotations		
Dt affectation du résultat		
CH.13 Subventions	5 071	3 667
CH.16 Emprunts	9 300	6 700
CH.27 Récupération de TVA		
CH1068. Excédents de fonctionnement capitalisés	1 043	1 043
CH.20 Etudes		24
CH.23 Travaux		
Recettes réelles d'investissement	15 414	11 434
Restes à réaliser (RAR)	10 854	9 986
Recettes réelles d'investissement + RAR	26 268	21 420

Le financement des investissements de l'exercice 2018 provient des subventions reçues pour un montant de 3,7 M€ (dont 1,7 M€ en restes à réaliser), d'un emprunt de 15 M€ mobilisé auprès de l'AFD (dont 8,3 M€ en restes à réaliser), de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 reporté en section d'investissement 2018 pour un montant de 1 M€.

• Indicateurs financiers

Budget Eau (en k€)	Budget 2018	Réalisé 2018
Produits réels de fonctionnement courant	6 500	5 914
- charges réelles de fonctionnement courant	1 164	908
Excédent brut courant	5 336	5 006
Produits exceptionnels		2
- charges exceptionnelles	183	179
Résultat exceptionnel	(183)	(176)
Produits financiers		
- charges financières (hors intérêts de la dette)		
Résultat financier		
Epargne de gestion	5 153	4 829
- intérêts de la dette	1 515	1 514
Epargne brute ou capacité d'autofinancement	3 638	3 315
- amortissement en capital de la dette	2 593	2 060
Epargne nette	1 045	1 255

Les recettes sont inférieures au budget. Il en ressort un ~~excédent brut courant~~ légèrement inférieur en exécuté, la baisse des dépenses ne venant pas totalement compenser la baisse des recettes. Le résultat exceptionnel est quant à lui relativement conforme au budget. Il en résulte une épargne brute légèrement inférieure au budget, après diminution des intérêts d'emprunt. L'épargne nette est légèrement supérieure en exécuté, en raison d'une surestimation du montant d'amortissement de la dette dans le budget.

Un détail des comptes du budget annexe du service de l'eau pour l'exercice donné est annexé à la présente note.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 5211-1 qui dispose que les dispositions du chapitre I^{er} du titre II du livre I^{er} de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération intercommunale sauf cas prévus à l'alinéa 2,

Vu l'article L. 2121-31 du C.G.C.T. qui énonce que le Conseil arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté,

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président ne participant pas au vote, il est demandé au Conseil :

- . d'approuver le Compte Administratif du budget annexe de l'Eau de la CASUD pour l'exercice 2018,
- . d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, M. André THIEN AH KOON ne participant pas au vote,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY),

- **approuve le Compte Administratif du budget annexe de l'Eau de la CASUD pour l'exercice 2018,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 39

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**

André THIEN AH KOON

